

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 38 (1967)

Heft: 8

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

agricoles incluent aussi ceux qui ne se prêtent pas à la mécanisation moderne ; ce sont précisément les endroits de prédilection et d'élection des habitations de vacances, en raison du panorama imprenable (terme aux effets toujours séduisants).

Le vieil antagonisme entre protection de la nature et construction moderne s'estompe. L'architecte peut établir un plan qui, tout en tenant compte de la sauvegarde des beautés de la nature, soit libéré de réminiscences strictement locales.

Quatre facteurs

N'oublions pas, enfin, les ordres de grandeur de l'avenir : ce n'est pas une utopie que de supposer que le quart du volume de construction des grandes villes se satellisera sous forme d'habitations de rechange dans nos campagnes. Pour d'aucuns, ce processus peut tenir du cauchemar, mais cette évolution est l'inévitable résultante de quatre facteurs : le mieux-être croissant, les loisirs supplémentaires, l'extension du réseau d'autoroutes et des moyens de déplacement, les constructions préfabriquées.

Cela vaut la peine de s'arrêter à ce problème, afin de sauver pour les habitants opprimés des grandes villes un lambeau au moins de leurs rêves et d'empêcher que le pays ne devienne la proie d'un développement chaotique.

Je voudrais conclure par une note personnelle : je suis profondément attaché aux paysages dont je planifie l'aménagement. Ils virent les ébats de ma jeunesse dans une symphonie de glaces et de cimes. Adulte, et au demeurant plus modeste, je déambule par monts et par vaux, et je sens grandir en moi la révolte et gronder la colère lorsqu'avec une tristesse toujours plus profonde, je vois se perpétrer tant de destructions inutiles, et des horreurs envahir la terre de mon beau pays. L'ignorance, la sottise et la cupidité sont des monstres devant lesquels le planificateur ne peut que se cabrer.

T. W.

ORGANES DE L'ADIJ

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtefary ; secrétaire : H.-L. Favre, Reconvillier ; caissier : H. Farron, Delémont. Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ; administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06 ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 2 14 37 ou (038) 8 15 63. Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin : 25-10213.

Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.